

Le catéchisme « camouflé » provoque des dérives dans des écoles privées sous contrat

Des témoignages et documents obtenus par Mediapart montrent que plusieurs écoles catholiques sous contrat ne respectent pas la loi quant à la liberté de conscience de leurs élèves.

Léo Maillard

9 mai 2024 à 14h31

Messes et catéchèse sur des heures payées par l'Éducation nationale, interventions et discours réactionnaires... Des témoignages et documents collectés par Mediapart montrent que l'affaire Stanislas, [révélée dès juin 2022](#), n'est pas un cas isolé. Une trentaine d'élèves et professeur-es, scolarisé-es ou en poste entre 2010 et aujourd'hui dans une dizaine d'écoles privées catholiques sous contrat, témoignent de dérives similaires et alertent sur une réalité méconnue : le catéchisme « déguisé » ou « camouflé ».

« Elle nous a dit que si on se faisait violer, c'était de notre faute. Qu'on ne devait pas porter de décolleté ou de minijupes pour ne pas aguicher les mecs. » Juliette (son nom de famille n'est pas mentionné pour préserver son anonymat), élève jusqu'en 2019 au prestigieux lycée Saint-Joseph-du-Loquidy, à Nantes, témoigne ainsi avoir été choquée par ces propos d'une intervenante bénévole lors d'un cours de religion, et les avoir aussitôt dénoncés.

Même son de cloche dans cet autre lycée privé : « La femme doit faire des efforts pour ne pas provoquer les garçons par un comportement ou des tenues sexy », lit-on dans un document que nous nous sommes procuré, distribué à la fin des années 2010 à Jeanne et à ses camarades « en cours de caté » au lycée de Pontlevoy (Loir-et-Cher). Il s'agit en fait d'une photocopie de la double page d'un recueil du père Jean-Benoît Casterman, contributeur du site d'extrême droite Riposte Laïque.

Les homosexuels y sont incités à se faire soigner et les femmes à ne pas avorter. Sur la copie, elles sont décrites comme « manipulatrices » et « sensibles ». Les hommes, eux, sont tout l'inverse, « capables de faire l'amour sans amour » ; « virils », protecteurs et « attirés par de "belles" femmes mises en valeur par leurs parures, leur coiffure et leurs bijoux ».

Contactée, la direction de l'établissement nous a fait savoir qu'elle n'en avait pas connaissance et « se désolidarise totalement de ces propos ». La directrice du Loquidy, quant à elle, admet avoir « entendu parler de choses qui ne [lui] plaisaient pas » à son arrivée en 2019 et assure, dès lors, y avoir « mis fin » en lançant une réforme de la pastorale de son établissement.

Les enseignant-es du privé « ne sont pas soumis à la neutralité », rappelle Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique de France. Rencontré, il exprime son attachement à la liberté de l'enseignement catholique, mais aussi à la

liberté de conscience et « *condamne fermement* » tout dérapage qui tomberait sous le coup de la loi.

Une religion imposée

Pas de propos sexistes ou homophobes rapportés par Benjamin, aujourd'hui âgé de 17 ans, dans son ancien collège de Nancy. Mais des messes obligatoires, auxquelles il pouvait difficilement échapper. « *Ceux qui demandaient à ne pas y aller, comme les musulmans, se prenaient les remarques de l'administration, se rappelle l'adolescent. C'était assez mal vu.* »

Sur l'emploi du temps de cinquième de Julianne, que nous avons pu consulter, sont inscrites les initiales « *KT* », pour catéchisme. Entre 2011 et 2018, l'ancienne élève à l'Institut Notre-Dame de Meudon (Hauts-de-Seine) a suivi ce cours obligatoire à raison d'une heure hebdomadaire, bihebdomadaire puis mensuelle, selon son niveau. « *Ça avait la même importance qu'une autre matière, se rappelle Candice, son amie et ancienne camarade. Si tu étais absent, tu devais le justifier.* » Quentin, qui y a obtenu son bac en 2020, confirme : « *Le caté faisait partie du deal, du package.* » Contactée, la direction de l'établissement soutient qu'elle n'a « *pas de cours d'enseignement religieux* » et que « *la liberté de conscience de chacun est bien respectée* ».

Est-ce un problème que des élèves reçoivent un enseignement religieux dans une école catholique ? D'un point de vue juridique, « *les élèves doivent avoir le choix, éclaircit Louis le Foyer de Costil, avocat en droit de l'éducation. Il ne doit y avoir aucune pression indirecte ou directe [pour y assister], pour respecter leur liberté de conscience* ». En la matière, le Code de l'éducation est très clair : l'enseignement religieux doit être facultatif (art. 141-3).

Pendant la messe, j'étais obligé de m'agenouiller.

Thomas, ancien élève à Gerson

Les 7 249 établissements privés catholiques sous contrat (en 2023, selon l'Enseignement catholique de France) n'obligent pas leurs élèves à suivre du catéchisme. Plusieurs témoignages nous sont parvenus d'enseignements organisés tels que prévus par la loi, comme à l'école primaire Sainte-Louise, dans le XX^e arrondissement de Paris, où « *une proposition catéchétique est faite en dehors des heures de cours* », sur inscription des parents.

« *Et si l'élève n'est plus motivé, on les rappelle pour que leur enfant ne s'y sente pas contraint* », explique Patricia Caillot, la directrice de cette école où seul-es « *20 % des élèves sont catholiques* ». « *Nous travaillons [à Noël] avec la paroisse pour que ce soit une célébration le plus œcuménique, et non une messe* », précise-t-elle encore. Ailleurs cependant, comme à Meudon, d'autres sources décrivent des manquements aux contrats d'association qui régissent les exigences de l'État vis-à-vis des établissements. À Gerson, dans le XVI^e arrondissement de Paris, un ancien membre du corps enseignant décrit un « *système d'obligation voilé* ». En plus des cours et des conférences, les élèves se seraient vu imposer différentes cérémonies catholiques : « *Les messes étaient parfois obligatoires et il y avait des temps dédiés à la confession sur les heures de catéchisme, se souvient Élise, qui y a obtenu son bac en 2014. Même si je ne voulais pas, j'étais forcée de rester assise pendant une heure dans l'église.* »

Dans cette même prestigieuse école, Thomas*, ancien élève également, a le sentiment d'avoir été « *forcé d'être religieux ou de faire semblant* » : « *Pendant la messe, j'étais obligé de m'agenouiller.* » Contacté, l'établissement parisien ne nous a pas répondu.

Dans certaines écoles, où la quasi-totalité du public est catholique, assister au catéchisme est une commodité. Dans d'autres, au public plus varié, des enseignements de « *culture religieuse* », obligatoires, peuvent s'y substituer. Ces derniers, qui ne supposent pas la foi, promettent souvent, sur le papier, une ouverture inter-religieuse. Nouvelle zone grise. « *En réalité, on abordait à 90 % la religion catholique, et sans critique* », regrette Noé, ancien élève « *de culture juive* » à l'Institut Notre-Dame de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

À LIRE AUSSI

DOSSIER Stanislas et l'affaire Oudéa-Castéra 32 articles

En plus des activités de pastorale obligatoires, il a dû choisir cet enseignement de « *culture religieuse* », seule alternative au catéchisme. Même expérience pour Sophie au lycée Blanche-de-Castille du Chesnay-Rocquencourt. L'ancienne élève raconte avoir été contrainte de suivre des « *conférences* ». « *Si je ne badgeais pas avec ma carte [pour y assister], je pouvais prendre une retenue ou avoir de sacrés problèmes avec l'administration* », témoigne l'ancienne élève, qui taxe ces temps obligatoires de catéchisme « *camouflé* ». Contacté, l'établissement de Saint-Germain-en-Laye ne nous a pas répondu. La direction de Blanche-de-Castille assure, quant à elle, que sa pastorale, dont ses conférences, « *est plus large que la seule dimension religieuse* ».

Dans certains établissements, ces pratiques créent des remous. Dans un e-mail, une déléguée syndicale alerte le corps enseignant de son établissement au sujet de « *temps forts* » et de « *célébrations religieuses* » imposés par la direction. Elle rappelle la règle à ses collègues :

« Vous êtes sollicités durant la semaine du XX décembre pour participer et faire participer vos élèves à des temps forts qui sont dits "obligatoires" (cf. document distribué dans les casiers la semaine dernière). Même si nous sommes dans un établissement catholique, il faut savoir que la participation à des célébrations, messes, temps forts, n'est pas obligatoire dans le contrat qui lie l'établissement à l'État. [...] Étant maintenant informés de vos droits, vous pouvez maintenant choisir en toute liberté de participer ou non à ces temps forts annoncés comme "obligatoires" par la direction. »

Dans cet e-mail, la syndiquée indique avoir alerté le rectorat. Un ancien membre de l'Observatoire de la laïcité, administrativement rattaché au premier ministre jusqu'en 2021 (supprimé sous Jean Castex), confirme, sous couvert de l'anonymat : des rectorats ainsi que son organisme auraient signalé « *des choses problématiques dans le privé [au gouvernement], comme des règles d'organisation ou d'enseignement opposées aux valeurs de la République* ».

Selon cette même source, « *le gouvernement ne réagissait pas quand on lui parlait des établissements catholiques* ». « *Leur demander de se mettre en conformité avec leur contrat d'association relève du courage politique* », analyse-t-elle. Contacté, le ministère de l'éducation nationale affirme que « *tous les établissements privés sont soumis à des inspections, tout en conservant leur caractère propre* ».

Plusieurs sources évoquent cependant « *des inspections relativement rares* » dans les établissements privés. Dans les plus anciens, « *il n'y a pas tant de contrôles, sauf si de gros problèmes sont signalés* », note l'avocat Louis le Foyer de Costil. Ils se font « *beaucoup sur la base du déclaratif* », ajoute Théo Clerc, un de ses confrères.

Libres, au risque de « dérapier »

À La-Salle-Saint-Nicolas, collège-lycée d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), « *les élèves vont à l'enseignement religieux parfois par commodité, parce que c'est sur le*

temps scolaire », explique Antoine*, ancien professeur. « *C'est entre les maths et le français.* » Il regrette que l'enseignement religieux de l'établissement n'ait été « *encadré par aucun programme* ». Au risque de dérives, observe-t-il. « *Quand mes élèves sont arrivés en cours avec cette idée qu'il est écrit dans le Coran qu'il faut tuer les juifs et les chrétiens, je savais qu'ils revenaient de pastorale* », explique Antoine.

Il y a encore quinze ans, la pastorale de cet établissement n'existait pas. L'Église y avait alors envoyé Frédéric, un ancien comédien, pour la créer et « *sensibiliser les élèves au style chrétien* ». Aujourd'hui, il poursuit son engagement avec « *beaucoup de liberté* », assure-t-il, contacté. « *Ça fait longtemps que je suis dans la maison, je suis plus ancien que le chef d'établissement !* »

Rencontré, Michel Quinton récuse avoir imposé des temps ou des célébrations religieuses à ses élèves et enseignants : « *On enseigne de la culture religieuse, mais on n'enseigne pas la religion*, précise le chef d'établissement. *Les cours de culture religieuse sont obligatoires. On n'a aucun temps fort religieux. On a des temps forts de culture religieuse.* »

Il assure par ailleurs que les « *animateurs* » de la pastorale « *ont la mission de réguler* » les échanges. « *Il m'est parfois remonté des informations*, confie-t-il. *Dans ce cas-là, j'en parle avec l'animateur et on revient vers la personne.* »

Parmi les invités de la pastorale de La-Salle-Saint-Nicolas, quatre voire cinq jeunes de « *l'école d'évangélisation Jeunesse-Lumière* » sont intervenus une semaine auprès des élèves en 2017. « *Peut-être pour des temps sacramentaires, des temps de prière* », explique Michel Quinton, interrogé sur ce sujet. Un ancien professeur, contraint d'y assister avec ses élèves, a le souvenir d'une intervention « *extrêmement prosélyte et radicale* ». L'association a été suspendue en juillet 2022 par le diocèse d'Albi en raison, notamment, d'accusations d'« *abus spirituels et sexuels* » visant son fondateur, ce qu'elle récuse catégoriquement.

Autre invité dans l'établissement il y a quelques années : Philippe Ariño, militant catholique homosexuel qui prêche l'abstinence des gays et les thérapies de conversion, et pour qui un lien existe « *entre viol et désir homosexuel* ». [Nous révélions récemment qu'il est intervenu également à Stanislas](#) où il a tenu le même genre de propos. Commentaire d'une membre du corps enseignant de La-Salle-Saint-Nicolas, qui assure n'avoir pas eu connaissance d'interventions problématiques : « *Quand on invite quelqu'un, ça peut déraiser. C'est le risque.* »

Léo Maillard

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

*Le prénom a été modifié.

Mediapart s'est entretenu avec les directrices et directeurs de chaque établissement cité dans l'article. Par e-mail avec Vincent Le Flohic (Pontlevoy), Blandine Edou (Notre-Dame) et Stéphanie Géhin (Blanche-de-Castille) ; par téléphone avec Marie-Pierre Daugeard (Saint-Joseph-du-Loquidy) et Patricia Caillot (Sainte-Louise). Nous avons rencontré Michel Quinton, directeur de La-Salle-Saint-Nicolas, et Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique de France.

Le ministère de l'éducation nationale a répondu à nos questions par e-mail.